

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

COMPTE ADMINISTRATIF 2018**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président**1. PRESENTATION GENERALE**

Taux de réalisation (hors virement de section à section) :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Rappel budget 2018				
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	CA 2018	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	10 819 951,00	-37 324,00	10 782 627,00	10 579 147,50	98,11%
012 - Charges de personnel	2 129 938,00	347 062,00	2 477 000,00	2 476 214,06	99,97%
022 - Dépenses imprévues	47 900,00	-47 900,00	0,00	0,00	sans objet
042 - Opérations d'ordre DAP	3 265 428,00	1 182 607,00	4 448 035,00	4 464 161,34	100,36%
043 - Opérations d'ordre - infra-section	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	351 230,00	3 905 970,00	4 257 200,00	4 141 887,35	97,29%
66 - charges financières (intérêts)	523 570,00	207 930,00	731 500,00	675 411,26	92,33%
67 - charges exceptionnelles	40 800,00	147 535,00	188 335,00	46 342,58	24,61%
68 - provisions	395 211,00	329 885,00	725 096,00	708 427,76	97,70%
023 - Virement à la SI (autofinancement)	8 307,00	90 038,14	98 345,14	0,00	0,00%
TOTAL SECTION	17 582 335,00	6 392 803,14	23 975 138,14	23 358 591,85	97,43%

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Rappel budget 2018				
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	CA 2018	Taux de réalisation
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	949 955,93	949 955,93	0,00	0,00%
70 - Produits des services	3 989 989,00	665 399,00	4 655 388,00	4 277 400,25	91,88%
73 - Impôts et taxes	194 110,00	87 890,00	282 000,00	213 135,69	75,58%
74 - Participations	13 148 945,00	3 871 645,00	17 020 590,00	17 259 148,56	101,40%
76 - Produits financiers	3 000,00	-3 000,00	0,00	0,00	sans objet
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	158 000,00	160 000,00	37 664,64	23,54%
78 - Reprises sur provisions	0,00	317 921,21	317 921,21	220 086,21	69,23%
042 - Amortissement des subventions	244 291,00	77 992,00	322 283,00	325 909,93	101,13%
043 - Opérations d'ordre - infra-section	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00	100,00%
TOTAL SECTION	17 582 335,00	6 392 803,14	23 975 138,14	22 600 345,28	94,27%

Avant prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2018 repris en fonctionnement 2019 (949 955,93 €), le déficit de fonctionnement 2018 est de 758 246,57 €.

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté, il est de 191 709,36 €.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
	Rappel budget 2018				
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	CA 2018	Taux de réalisation
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
20 - Immobilisations incorporelles	298 714,58	577 826,92	876 541,50	18 510,00	2,11%
204 - Subventions versées	4 900,00	-1 663,00	3 237,00	519,46	16,05%
21 - Immobilisations corporelles	3 374 668,32	3 602 336,69	6 977 005,01	932 827,67	13,37%
23 - Immobilisations en cours	1 391 453,06	789 992,94	2 181 446,00	570 680,30	26,16%
020 - Dépenses imprévues	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	sans objet
040 - Amortissement des subventions	244 291,00	77 992,00	322 283,00	325 909,93	101,13%
041 - Opérations patrimoniales	1 201 000,00	4 511 000,00	5 712 000,00	5 712 000,00	100,00%
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 165 000,00	366 000,00	2 531 000,00	2 529 537,24	99,94%
27 - Autres charges financières	56 300,00	-10 200,00	46 100,00	45 687,90	99,11%
TOTAL SECTION	8 786 326,96	9 863 285,55	18 649 612,51	10 135 672,50	54,35%

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
	Rappel budget 2018				
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	CA 2018	Taux de réalisation
001 - Excédent investissement reporté	0,00	403 862,52	403 862,52	0,00	0,00%
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
13 - Subventions à recevoir	1 470 319,00	97 921,50	1 568 240,50	1 240 747,50	79,12%
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	4 042 273,00	2 376 856,35	6 419 129,35	4 445 550,00	69,25%
040 - Dotations aux amortissements	3 265 428,00	1 182 607,00	4 448 035,00	4 464 161,34	100,36%
041 - Opérations patrimoniales		5 712 000,00	5 712 000,00	5 712 000,00	100,00%
021 - Virement de la SF (autofinancement)	8 307,00	90 038,14	98 345,14	0,00	0,00%
TOTAL SECTION	8 786 327,00	9 863 285,51	18 649 612,51	15 862 458,84	85,06%

Avant prise en compte de l'excédent d'investissement reporté (403 862,52 €), le résultat d'investissement est de 5 726 786,34 €. Après prise en compte de l'excédent d'investissement reporté, il est de 6 130 648,86 €.

Il permet de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser de 2018 sur 2019 de 1 121 798,38 €.

Son montant important est dû à la mobilisation d'un emprunt pour financer le CP 2018 de l'AP-CP 18-01 selon les montants annoncés par le titulaire du marché de travaux sur l'usine d'incinération mais celui-ci a été dans l'incapacité, finalement, d'appeler le moindre acompte. L'AP-CP 18-01 sera révisée en 2019.

Une présentation par section, en dépenses et recettes, par activité et par chapitre est annexée au présent rapport ; sont mentionnés également les taux de réalisation par chapitre.

2. Activité DECHETTERIES (801)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'exploitation des sites (traitement des déchets) et sur leur entretien et fonctionnement courant (maintenance, entretien des espaces verts, des réseaux et des bâtiments) pour 5 427 939,33 € dont :

- 3 431 284,49 € de prestations de services, principalement de traitement de déchets,
- 125 076,98 € de prestations d'entretien et de maintenance,
- 53 719,67 € de frais de gestion des agents affectés à cette activité (rattachement à 2018 dans l'attente de la facturation en 2019)
- 7 800 € de remboursement de frais d'accès en déchetteries du SMCOM
- 103 231,75 € de subventions aux 3 ressourceries
- le solde relevant d'achat de fournitures, de taxes locales, de consommation de fluides et d'énergie, de frais d'assurance,...

Il faut noter la mise en œuvre des nouveaux marchés de traitement des déchets issus des déchetteries à compter du 1^{er} janvier 2018

Dans cette section, il est souligné quelques dépenses particulières en 2018 :

- les charges de personnel estimées à 903 312,79 € (rattachées à l'exercice 2018 et à régulariser sur 2019) et par application de clés d'affectation de tous les agents selon les activités
- les indemnités et charges des élus pour 24 316,65 €
- des créances éteintes et des créances irrécouvrables pour respectivement 9 763,72 € et 18 140,10 €
- des charges exceptionnelles pour 280,93 € d'intérêts moratoires (29€) et de titres annulés sur exercices antérieurs (251,93 €).

Les frais financiers des emprunts liés à l'activité Déchetteries ont été réglés pour 29 525,39 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 624 199,94 €.

La mobilisation de la dotation pour risque et charges au titre d'une garantie à apporter à TRI sur la signature de deux contrats d'emprunts pour des travaux n'a pas été nécessaire en 2018.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

- les contributions des membres d'un montant de 5 046 426,88 € (22,51 € par habitant)
- les ventes de matières et les prestations de services pour 262 122,80 €
- la participation des éco-organismes, comme ECO-MOBILIER et OCAD3E pour 200 384,85 €
- le remboursement de frais d'ECO-DDS pour 12 787,58 €
- des recettes exceptionnelles pour 5 771,41 € au titre des remboursements de sinistre par les assurances.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 181 310,67 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

Il est rappelé que, jusqu'en 2018 (modification de l'affichage à compter du budget 2019) le financement de l'activité ITM (installation de tri massification) est assuré par l'activité déchetterie au travers l'application virtuelle d'un tarif « tri et traitement des encombrants ITM » en lieu et place d'un tarif « stockage des encombrants » pour les tonnages concernés. De même, une partie du financement de l'activité incinération est assurée par l'activité déchetterie au travers l'application virtuelle d'un tarif « incinération des encombrants » en lieu et place d'un tarif « stockage des encombrants » pour les tonnages concernés. Ces virements sont virtuels puisque la comptabilité analytique est interne et sont matérialisés par des virements de section à section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations réalisées au titre de l'activité Déchetteries, pour 701 879,11 € ont porté sur :

- 18 510 € pour des études préalables aux travaux sur les sites de Placey, Devecey et l'étude confiée à l'AudaB,
- 683 369,11 € de matériels et travaux dont :
 - 27 705,62 € de remplacements de projecteurs, d'aménagements divers
 - 268 015,76 € et 342 431,79 € d'aménagements et de travaux divers sur tous les sites (imputation différente selon le type de propriété du terrain)
 - 18 831,85 € d'achat d'outillages à main, de marteau-perforateur, de pinces à sertir, ...
 - 7 900 € de graphisme sur les murs de la déchetterie des Tilleroyes,
 - 10 239,09 € de matériel de bureau, de mobilier et autres équipements.

Au regard des contrats d'emprunt signés à ce jour et affectés à l'activité Déchetteries, le remboursement en capital en 2018 a été de 321 799,83 €.

Les autres recettes d'investissement sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2018 à inscrire en 2019 sur cette activité sont de 1 124 599,96 € en dépenses et 205 439 € en recettes.

3. Activité PREVENTION (802)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général du budget 2018 de fonctionnement de cette activité reposent sur la poursuite des actions de sensibilisation, notamment auprès des enfants, des animations de proximité et des actions courantes à travers des dépenses de communication, des achats (gobelets,...) et des prestations de service d'accompagnement (notamment sur les couches lavables) pour 67 404,14 €.

Les charges de personnel ont été estimées pour 2018 à 178 960,29 €. Le rattachement sera régularisé sur 2019.

Les indemnités et les frais de mission des élus de cette activité se sont élevés à 7 575,90 €. Une subvention de fonctionnement a été versée pour l'évènement « Diagonale du Doubs » au CPIE de Brussey pour 750 €.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement pour 16 100,29 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

La contribution Prévention pour 2018 s'élève à 251 088,32 €. Les recettes de fonctionnement sont complétées la vente de gobelets pour 1 862,50 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2018, sur cette activité, ont porté l'achat de couches lavables (désormais en investissement), d'aménagements des bungalows servant à recevoir le matériel des animatrices pour un total de 24 586,56 €.

L'équilibre de la section d'investissement de l'activité Prévention est assuré par les dotations en amortissement.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2018 à inscrire en 2019 sur cette activité sont de 2 138,60 € en dépenses.

4. Activité VALORISATION ENERGETIQUE / INCINERATION (803)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'activité Valorisation Energétique / Incinération comprennent en 2018 :

- le contrat d'exploitation de l'usine et autres prestations de services pour 3 276 041,15 € et le versement de TGAP pour 240 377 €,
- des taxes foncières pour 60 716,30 € et d'autres taxes pour 32 225,84 € (taxe d'exploitation des installations classées et CFE-CVAE)
- des études (prélèvements, expertises sur les cheminées, mesures environnementales,..) et la poursuite de l'accompagnement sur le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine pour 137 555 €
- la provision semi-budgétaire pour risques et charges au titre du démantèlement de l'usine d'incinération pour 3,16 € par habitant, soit 708 427,76 €,
- des frais financiers pour 491 933,80 € dont 222 636,05 € d'intérêts des emprunts « classiques » réglés à l'échéance, 52 396,01 € d'intérêts de contrats de swaps et – 3 098,26 € nets d'intérêts courus non échus, ainsi que de 200 000 € d'indemnité de remboursement anticipé du prêt structuré négocié avec la SFIL, effectivement versé par autofinancement du SYBERT (et non par un nouveau prêt),
- des charges exceptionnelles pour 45 670 € dont le versement d'une indemnité de 30 000 € au candidat à la consultation sur le MGP de l'usine d'incinération non retenu et des titres annulés sur exercices antérieurs.

Il est rappelé que le nouveau marché global de performance, comprenant notamment l'exploitation de l'usine, est entré en vigueur le 6 décembre 2018.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2018 pour 129 137,88 € ; elles tiennent compte d'une affectation de tous les agents sur les différentes activités.

Les indemnités des élus de cette activité ont été versées pour 7 017,74 €

La section présente également des opérations d'ordre, équilibrées en recette d'investissement : les dotations aux amortissements pour 2 263 864,88 €, la sortie d'inventaire de gabions vendus pour 1 6128 € et la valorisation de l'indemnité de remboursement anticipé du prêt structuré avec la SFIL pour 701 000 € et les frais intégrés au nouvel emprunt des frais de réaménagement de cette dette pour 267 000 € (cf. délibération d'octobre 2018 sur la Décision Budgétaire Modificative n°2)

En recettes, les contributions des membres au titre l'activité Incinération ont été perçues pour 4 960 321,01 € dont la contribution à la provision pour risques et charges.

Les ventes de prestations et de matières (le traitement des boues, la vente de vapeur, de ferrailles et de non ferreux) ont été encaissées pour 2 054 164,67 €.

Outre le reversement de TGAP, dont l'encaissement 2018 a été de 213 135,69 €, les autres recettes de fonctionnement portent la vente effective de gabions pour 12 500 €, la reprise de la provision constituée afin de financer pour partie les frais de négociation de l'emprunt structuré de la SFIL (220 086,21 €) et des produits exceptionnels (1 037,40 €) et d'opérations d'ordre (92 646,59 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements de la compétence Incinération comprennent en 2018 :

- le GER – gros entretien renouvellement -, récurrent chaque année, pour 565 805,30 €
- la fourniture et l'installation de nouveaux ponts roulants pour 771 020 € (poursuivies en 2018)
- des équipements et aménagements divers, dont, le cas échéant, la maîtrise d'œuvre et le contrôle technique (nouveaux vestiaires, systèmes de mesure, pièces détachées...) pour 171 197,81 €.

Le remboursement en capital des emprunts liés à l'activité Incinération a été réglé pour 1 400 243,85 €.

Le cautionnement au titre des installations classées pour 2018 a été constitué à hauteur de 30 040,90 €.

En recettes d'investissement, les autres recettes sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus et les pendants des opérations d'ordre de la section de fonctionnement, liés à la renégociation de l'emprunt structuré.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2018 à inscrire en 2019 sur cette activité sont de 48 277,23 € en dépenses. Il est rappelé que les non réalisations du Crédit de Paiement de l'AP-CP 18-01 ne font pas l'objet de restes à réaliser mais peuvent proposées à la « réintégration » dans le cadre d'une révision de cette AP-CP.

5. Activité TRI (804)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'activité s'articule autour du fonctionnement du centre de tri principalement et de son entretien.

Ainsi, les charges à caractère général d'un montant de 1 916 889,25 € comprennent principalement :

- des prestations de services dont la gestion du centre, pour 1 432 935 €,
- des taxes foncières pour 83 885 € et de douanes pour 125 €,
- des achats de fournitures d'entretien, administratives et des vêtements de travail pour 188 573,24 € (dont énergie et carburants)
- des assurances, pour 43 716,82 €
- des contrats de maintenance pour 43 716,82 € et des prestations d'entretien pour 10 481,66 €
- le solde est constitué de frais de publications, de contrôles divers, ainsi que les achats d'énergies, de carburants, ...

Le partenariat avec les clubs sportifs s'est concrétisé par le versement d'une subvention de 6 000 € à l'ESBF et 4 940 € à GBDH.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2018 pour 244 552,71 €.

Les indemnités des élus ont été versées pour 7 556,55 €.

Les frais financiers des emprunts affectés à cette activité ont été réglés pour 119 628,31 € dont – 2 536,75 € nets d'intérêts courus non échus.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 604 988,97 €.

Les recettes de fonctionnement de cette activité sont composées :

- des contributions des membres à hauteur de 2 475 059,21 €,
- de la vente de matières pour 539 094,37 €
- un remboursement de frais de VALORPLAST au titre de l'optimisation des transports de déchets de tri pour 1 542,89 €
- le bonus CITEO conservé par le SYBERT au titre du liquidatif 2016 pour 118 751,33 € et du rattachement à 2018, estimé à 318 003 €.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 21 828,82 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Outre le remboursement en capital des emprunts de l'activité pour 717 493,36 €, la section d'investissement a porté sur l'achat d'immobilisations pour 39 759,11 € dont l'installation de passerelles d'entretien, d'une presse à sertir, de pupitres, de matériels électroportatifs, de systèmes de désenfumage et de contrôles des exutoires du centre,...

En 2018, le 3e versement de la caution au titre des établissements classés (ICPE) a été réglé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 15 647 €.

En recettes d'investissement, les autres recettes sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus, ainsi que le solde de la subvention notifiée par l'ADEME au titre des travaux d'amélioration de la chaîne de tri, pour 269 967 €.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2018 à inscrire en 2019 sur cette activité sont de 225 970,22 € en dépenses et 89 989 € en recettes.

6. Activité ADMINISTRATION GENERALE (805)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'administration générale couvre les frais de fonctionnement du Pôle Administratif et de la Direction Générale du SYBERT, de la communication institutionnelle, des locaux nécessaires à ces activités, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'animation du projet ZDZG.

Les charges à caractère général pour 249 741,69 € portent notamment sur :

- le remboursement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon des frais liés aux locaux de la City (charges locatives, sécurité, nettoyage,...), aux frais postaux, à l'utilisation des véhicules du PAL et les forfaits de gestion TIC/RH pour les agents situés à la City pour 65 516,57 €

- l'accompagnement du SYBERT dans la renégociation du prêt structuré avec la SFIL pour 6 000 €
- la poursuite de l'étude sur les biodéchets pour 66 120 €,
- la 1ère phase de l'étude portant sur l'accompagnement des habitants sur l'amélioration des gestes de tri (coaching E3D) pour 60 600 €
- des assurances en responsabilité civile et de protection juridique des agents et des élus dans leurs missions pour 30 747,82 €
- des annonces et insertions, principalement liées à la publication d'avis de marchés publics et des publications de communication pour 19 880,91 €,
- des assistances juridiques tout au long de la procédure de consultation en vue de la mise en place du nouveau marché de travaux et d'exploitation de l'usine d'incinération, pour 17 300 €.

Le SYBERT a cotisé et participé à l'ASCOMADE (7 432 €), ATMO (500 €), AMORCE (1 953 €), à l'AUDAB (1 000 €) pour un total de 10 885 €, en 2018.
Une subvention de 1 000 € a été attribuée à l'évènement XTREM s/LOUE.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2018 pour 409 613,71 € ; elles comprennent la rémunération de la Chargée de Mission ZDZG, financée par l'Etat.
Les indemnités et frais de déplacement des élus ont été versées pour 29 497,41 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 402,42 €.

Les recettes de fonctionnement reposent en 2018 sur :

- les contributions des membres pour 636 688,24 €,
- une pénalité de 200 € appliquée sur un marché de location de chapiteau.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Des équipements de l'équipe administrative (écrans et adaptateurs pour écrans) ont été acquis en 2018 pour 1 261,25 €.

Les recettes d'investissement sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus.

7. Activité VALORISATION ORGANIQUE / COMPOSTAGE (807)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'activité Compostage en 2018 est concrétisé notamment par :

- l'achat de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux et kits collectifs pour 75 768,65 €,
- des prestations de services pour la gestion des chalets et l'accompagnement des guides composteurs ainsi que du composteur accéléré, les animations scolaires et grand public, le traitement des broyats pour 123 397,09 €,
- des subventions de fonctionnement au FJT des Oiseaux, Trivial Compost et à la CLCV pour 29 167,20 €,
- l'estimation du remboursement des frais TIC/RH des agents du service Compostage pour 15 710,52 € (rattachement).

Les charges de personnel ont été rattachées à 2018 pour 241 944,47 € ; elles tiennent compte de l'affectation au pro rata de tous les agents sur les différentes activités.

Les indemnités des élus ont été versées pour 7 490,56 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 54 511,93 €.

En recettes, les contributions ont été appelées pour 347 488,32 €.

Deux subventions de l'ADEME sur des opérations de fonctionnement : promotion et développement du compostage en pied d'immeuble, pour 35 280,34 €.

La section fait également apparaître la revente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux et kits collectifs pour 28 061,60 €.

Une opération d'ordre relative à l'amortissement des subventions perçues, équilibrée en dépense et en recette, est inscrite pour 30 495,85 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement 2018 ont été consacrés à des travaux de réhabilitation de chalets (Savoie, Montrapon, Mouillère, Bersot) pour 5 530,84 €, à l'achat de remorques MASNADA pour 853,33 € et de casiers vestiaires pour 637,50 €.

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements évoquées ci-dessus, ainsi que de la perception du solde de la subvention sur la construction et l'installation des chalets de la part de l'ADEME pour 1 608 €.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2018 à inscrire en 2019 sur cette activité sont de 5 133,96 € en dépenses et 7 600 € en recettes.

8. Activité ITM (808)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les réalisations portent donc sur des prestations de services et des frais de fonctionnement de l'Installation Tri Massification dont les charges de personnel affecté à la gestion de cet équipement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 343 108,51 €.

Les charges de personnel sont estimées à 368 692,21 € (régularisation du rattachement sur 2019)

De plus, en 2018, des intérêts de l'emprunt ont été réglés pour 34 323,76 €

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de l'ITM pour 182 946,91 €.

Les recettes sont constituées de ventes de matières et de marchandises pour 153 666,55 € et de remboursements d'assurance pour 15 838,64 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Des immobilisations corporelles ont été acquises pour 6 151,62 € ; elles concernent des protections de bacs, de RIA, le remplacement de matériels incendie, des modules de rangement.

La charge en capital de l'emprunt mobilisé en 2018 pour les travaux de construction de l'ITM est de 90 000 €.

Le solde de la subvention ADEME sur la construction de l'ITM a été perçu pour 785 187,50 €. La dotation aux amortissements 2018 est de 182 946,91 €, en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2018 à inscrire en 2019 sur cette activité sont de 18 707,21 € en dépenses.

9. Activité ECO-EMBALLAGES/ CITEO (809)

En 2018, comptablement, c'est-à-dire en tenant compte de rattachements de dépenses et de recettes estimées fin 2018 et à régulariser sur 2019, ce budget indique :

- des subventions reçues ou à recevoir pour 2 807 694,11 € et des ventes de matières pour 793 193,21 €, soit un total de recettes de 3 600 887,32 €
- des reversements aux membres, effectifs ou estimés à verser en 2019, de 3 875 897,04 €.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En matière de ressources humaines, il est rappelé que les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mis à disposition.

Au 31 décembre 2018, les effectifs du SYBERT étaient composés de 45 agents permanents et 17 agents temporaires.

Les charges de personnel à rembourser, pour 2018 (hors frais de gestion) ont été estimées à 2 476 214,06 € dont 1 279 027,02 € de rattachement à 2018 à régler sur 2019.

Les charges de personnel représentent 10,60 % des réalisations en dépenses de fonctionnement et 7,39% de l'ensemble des dépenses réalisées.

En matière de dette, l'encours au 31 décembre 2018 est de 22 391 875 € (soit 99,88 € par habitant sur la base 2018 de 224 186 habitants, dont emprunt de 4 445 550 € signés fin 2018.

- charges de la dette au budget 2018 :
 - en capital : 2 529 537,24 € dont les opérations de renégociation de la dette.
 - en intérêts et autres frais financiers (ICNE, swaps) : 675 411,26 €.

Au 31 décembre 2018, 20 contrats étaient signés par le SYBERT.

Au 31 décembre 2018, le taux moyen de la dette est 1,96 % (contre 2,44% au 31 décembre 2017), la durée vie résiduelle des contrats (jusqu'à extinction totale de la dette actuelle) est de 11 ans et 6 mois et la durée de vie moyenne (vitesse moyenne de remboursement de la dette) est de 5 ans et 10 mois.

Répartition par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	15 754 865 €	70,36%	2,48%
Fixe à phase	3 500 000 €	15,63%	0,46%
Variable	3 137 010 €	14,01%	1,02%
Ensemble des risques	22 391 875 €	100,00%	1,96%

Répartition par prêteur :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 701 252 €	25,46%
SOCIETE GENERALE	4 624 907 €	20,65%
BANQUE POSTALE	4 450 000 €	19,87%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 816 120 €	17,04%
CAISSE D'EPARGNE	3 799 596 €	16,97%
Ensemble des prêteurs	22 391 875 €	100,00%

CRD : capital restant dû.

11. EQUILIBRE GLOBAL

L'excédent de fonctionnement 2018 (hors excédent des restes à réaliser de 2018 sur 2019) permet de compléter l'excédent d'investissement 2018.

CA EN €	2017 : pour mémoire		2018	
	Fonctionnement en €	Investissement en €	Fonctionnement en €	Investissement en €
(+) Recettes	22 164 819,69	8 047 743,04	22 600 345,28	15 862 458,84
(-) Dépenses	21 914 863,76	6 666 388,42	23 358 591,85	10 135 672,50
(=) Résultat d'exécution	249 955,93	1 381 354,62	- 758 246,57	5 726 786,34
Résultat reporté de l'année antérieure	700 000,00	- 977 492,10	949 955,93	403 862,52
RESULTAT PAR SECTION	949 955,93	403 862,52	191 709,36	6 130 648,86
RESULTAT TOTAL		+ 1 353 818,45		+ 6 322 358,22

Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-président, est élu Président de séance à l'occasion du vote du Compte Administratif 2018.

Après présentation du rapport, Mme la Présidente du SYBERT se retire de la salle.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2018.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 1

